

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 JUIN 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 31 mai 2021
Date d'affichage de la convocation	: 31 mai 2021
Date de publication	: 09 juin 2021
Date de transmission	: 10 juin 2021

L'an 2021 et le 4 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Henri Bigand "Espace les Carrières", lieu adapté, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Maire.

**Présents** : M. BOURGEOIS Stéphane, Maire, Mmes : CREPIN Armelle, MACQUET Cynthia, MILLAMON Catherine, MM : HENON Hervé, KLEIN Gérard, LOISEL Vincent, NORMANT Alain, FROISSART Mickaël, M. LOUASSE Bernard, M. HOCQ Thierry et FOURCROY Freddy.

**Excusées ayant donné procuration** : Mme LEFEVRE Stéphanie à M. BOURGEOIS Stéphane, Mme DUPONT Sabine à Mme MACQUET Cynthia et Mme ASSET Alisson à Mme CREPIN Armelle.

**A été nommé secrétaire** : M. NORMANT Alain

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominatif.

**1°) INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe que Madame BUY Anne-Laure, Conseillère Municipale a fait valoir sa démission par courrier en date du 20 avril 2021 et reçu en mairie le 27 avril 2021.

Cette démission entraîne la nomination du conseiller municipal suivant sur la liste à savoir Monsieur Bernard LOUASSE.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Bernard LOUASSE.

**2°) POINT D'INFORMATION**

**1°) Avancement des chantiers en cours : Espace public de Questinghen, Rue des Carrières, RD 341 :**

**- Espace public de Questinghen**

Les travaux sont actuellement en cours. Pour mémoire, 20 places de stationnement en pavés joints verts et un espace dédié aux vélos seront créés ainsi qu'une écluse et un plateau surélevé sur l'ensemble de la zone aménagée qui permettront de réguler la vitesse des véhicules.

En parallèle, un mobilier urbain sera intégré à ce nouvel espace de convivialité : une table de pique-nique et un nouveau terrain de pétanque favoriseront les échanges et les rencontres entre riverains.

#### **- Rue des Carrières**

Le démarrage des travaux est prévu le 14 juin prochain. Les travaux consistent en la réalisation d'une purge sur la chaussée, la suppression de l'îlot enherbé pour faciliter la giration des bus, l'assainissement pluvial avec la pose de 12 mètres linéaires de canalisation, le curage des fossés, la réfection de la chaussée sur une longueur de 220 mètres et la réfection des trottoirs existants.

#### **- RD 341**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension, du réseau de télécommunication avec le génie civil complémentaire pour la fibre optique et le renouvellement de l'éclairage public sera lancé fin de semaine prochaine (semaine du 7 au 11 juin). Les travaux devraient débuter mi-août et prendre fin en décembre.

### **2°) Réunions programmées : Projet valorisation forêt / Symsageb** **Projet de valorisation de la maison forestière et du massif forestier**

Une réunion en présence du syndicat mixte des Espaces Naturels Régionaux, du Parc Naturel Régional des Parcs et Marais d'Opale, de l'ONF, de Boulogne Développement Côte d'Opale et du bureau d'études LA Landscape s'est tenue ce mardi 1<sup>er</sup> juin. La réunion a porté sur l'accueil et les usages de la forêt domaniale et s'inscrit plus largement dans la démarche initiée par la CAB autour du développement du tourisme vert. La prochaine réunion est programmée le 17 juin à l'agence BDCO où sera présentée la démarche rurale de la CAB.

#### **Symsageb**

Réunions des 3, 9 et 15 juin.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre du PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations). Elles se tiendront en présence de la Chambre d'agriculture, du Symsageb, des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du Département, de la Safer et du bureau d'études Artelia qui réalise les études préliminaires.

La réunion du 9 juin portera sur la réalisation d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur le ruisseau de la Corette et la réalisation de deux ouvrages de stockage diffus sur le secteur de Berthenlaire. Ces ouvrages ont pour objectif de réduire les inondations et phénomènes de ruissellement sur la commune.

La réunion du 15 juin a pour objet d'évoquer la problématique de ruissellement Chemin du Lot. Cette réunion se tiendra en présence du Symsageb, des services du Département et du conservatoire des Espaces naturels Hauts-de-France.

### **Ouverture estivale de la Maison Forestière**

Dans le cadre de la mise en valeur touristique du domaine forestier et de notre volonté affichée de faire de la maison forestière une porte d'entrée de la forêt avec le départ des randonnées, la location de vélos et services aux randonneurs, la municipalité en partenariat avec les Amis de Baincthun proposera, du 2 juillet au 29 août prochain, un espace de petite restauration dans cet équipement, propriété de la commune, où quelques aménagements de sécurisation des accès seront réalisés avant le démarrage de la saison estivale.

### **Manifestations de l'été : Fête de la Musique, animations**

#### **Fête de la musique**

La commission Culture animée par Alisson Asset s'est investie pour faire de ce 21 juin un instant privilégié, expression de la vie musicale au moment où l'état d'urgence sanitaire est levé dans notre pays. Le programme proposé est le suivant :

18 H 00 – 18 H 45 : créneau ouvert à tous les musiciens, jeunes et moins jeunes de tous niveaux

19 H 00 – 20 H 30 : le groupe Trio Niglo se produira sur la place du village

20 H 45 – 21 H 30 : l'église abritera la chorale « Chante Joie ».

### Animations

Monsieur Normant prend la parole. Une fête de village aura lieu le 14 juillet avec repas « auberge espagnole » et jeux récréatifs l'après-midi.

La brocante rue de Questinghen est annulée en raison des travaux et de la crise sanitaire.

### Opération Optical Center

Une campagne de contrôle et de dépistage gratuits de la vue et de l'audition s'est déroulée sur la place de l'église les 20 mai et 3 juin. Avec cette initiative prise, la commune entend répondre à l'objectif de lutter contre les difficultés d'accès aux soins.

### Information sur le budget

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HENON. Celui-ci informe qu'un document récapitulatif des points essentiels du budget sera mis en ligne sur le site internet de la Commune.

### DSIL

L'Etat a décidé d'accorder à notre commune, dans le cadre de l'opération « Aménagement de 3 cellules commerciales en centre bourg » une subvention de 100.324,80 €.

### 3°) ADOPTION DES TARIFS 2021 POUR LES C.L.S.H.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est mis en place dans le cadre d'une mutualisation avec La Capelle-les-Boulogne et Conteville-les-Boulogne.

Il indique que dans le cadre de la réouverture possible des centres cet été, il a été convenu entre les trois communes de redéfinir les tarifs applicables aux différentes prestations.

Il propose l'adoption des tarifs suivants :

	<b>Tarification à la semaine 3 à 12 ans</b>	<b>Repas de cantine</b>
<b>Habitants de Baincthun, La Capelle-les-Boulogne et Conteville-les-Boulogne</b>	<b>29 €</b>	<b>3.60 €</b>
<b>Grands-parents habitant Baincthun, La Capelle-les-Boulogne et Conteville-les-Boulogne</b>	<b>50 €</b>	<b>3.60 €</b>
<b>Extérieurs</b>	<b>100 €</b>	<b>4.00 €</b>

Il précise que pour les semaines incomplètes, les tarifs journaliers seront de :

- 6 € pour les habitants des trois communes,
- 10 € pour les grands-parents demeurant dans les trois communes,
- 20 € pour les extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables aux prestations des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 09/06/2021.*

#### **4°) ADOPTION DES TARIFS 2021 POUR LES LOCATIONS DE SALLES**

Monsieur le Maire expose que l'évolution de la situation sanitaire rend aujourd'hui à nouveau envisageable la location des salles communales dans les conditions règlementaires en vigueur.

Il rappelle que les tarifs actuellement applicables ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2018.

Il propose de reconduire ces tarifs comme suit :

##### **SALLE THEOPHILE RIGAIL**

	<b>BAINCTHUNOIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>Repas 2 jours</b>	<b>350 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Café d'enterrement</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
<b>Réunion</b>	<b>160 €</b>	<b>160 €</b>
<b>Réunion + matériel vidéo</b>	<b>190 €</b>	<b>190 €</b>
<b>Caution salle</b>	<b>350 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Caution ménage</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>

##### **SALLE JULES DEMILLY**

	<b>BAINCTHUNOIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>Repas 2 jours</b>	<b>700 €</b>	<b>800 €</b>
<b>Caution salle</b>	<b>700 €</b>	<b>800 €</b>
<b>Caution ménage</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>

##### **SALLE HENRI BIGAND**

	<b>BAINCTHUNOIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>Location sans cuisine et sans vaisselle, pendant les vacances scolaires</b>	<b>300 €</b>	<b>350</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de location des salles, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **DECIDE** de fixer les nouveaux tarifs de location de salles, pour tous les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,
- **INDIQUE** que les recettes résultant de la présente délibération seront imputées au budget communal sous la rubrique correspondante.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 09/06/2021.*

#### **5°) MONTANT DE L'AIDE A L'ENSEIGNEMENT POUR LES ETUDES SUPERIEURES**

Monsieur le Maire expose que la commune accompagne régulièrement les jeunes étudiants baincthunois en leur allouant une aide de 50 euros.

Il propose de revaloriser ce montant qui n'a pas évolué depuis la précédente délibération en date du 24 Septembre 2010 et de le fixer à 70 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le nouveau montant de l'aide communale à l'enseignement supérieur et le fixe à 70 euros.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 09/06/2021.*

#### **6°) CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS : MISE EN PLACE D'UN ARRET DE BUS A QUESTINGHEN**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 20 Juin 2007, les élus communautaires ont décidé la prise en charge financière par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais de la totalité des travaux relatifs à la mise aux normes des arrêts de bus.

Il indique que l'arrêt de bus «Questinghen», rue de Questinghen, doit être mis aux normes prochainement dans le cadre des travaux d'aménagement actuellement réalisés par la commune (mise en place d'un quai-bus conforme aux dispositions du schéma directeur d'accessibilité).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération en lien avec les services de la commune.

Il précise qu'afin de permettre au trésorier municipal de régler les factures relatives à cette opération, une convention doit être signée entre la commune et la CAB.

Il informe que cette convention, annexée à la présente délibération, doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en vue de la mise aux normes de l'arrêt de bus Arrêt « Questinghen » rue de Questinghen,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 09/06/2021.*

#### **7°) CESSION A LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN PAR UN PARTICULIER**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en place d'une liaison douce piétons-cyclistes le long de la RD 341 au lieu-dit Fort Mahon, et en lien avec les travaux engagés par le Conseil Départemental, il est apparu la nécessité de prévoir l'aménagement de quelques

places de stationnement au droit de l'habitation de Monsieur HIARD sise au numéro 7 de la Rue de Fort Mahon.

Afin de permettre cette réalisation, la commune doit se rendre acquéreur du terrain d'emprise correspondant, soit une bande de 20,80 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section B N° 229.

Le propriétaire de ce terrain a accepté de le céder à la commune pour l'euro symbolique.

Il propose de valider cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à la commune du terrain sus mentionné dans les conditions indiquées
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents y afférant.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 09/06/2021.*

#### **8°) REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire expose que deux conseillères municipales ont été amenées dans l'exercice de leurs fonctions à engager sur leurs deniers personnels de menus frais pour l'achat de matériels et/ou services destinés à la commune

- Achat de 4 containers déchets : 40,00 euros le 12/05/2021 (Madame CREPIN),
- Achat service de renouvellement pour le site internet de la commune le 04/12/2020 : 28,32 euros (Madame MACQUET).

Il convient de procéder au remboursement de ces dépenses sur la base des factures fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les dépenses engagées par Mmes CREPIN et MACQUET sur leurs deniers personnels pour le compte de la commune,
- **DECIDE** le remboursement à leur profit des sommes engagées,
- **AUTORISE** le Maire à faire procéder aux opérations comptables correspondantes.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 09/06/2021.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,  
Stéphane BOURGEOIS

